
AGENDA SOCIAL 2017

Avec FORCE OUVRIERE pour un dialogue social constructif

Vendredi 13 janvier s'est tenu l'ultime réunion sur le projet d'avenant CET pour autoriser l'utilisation du sous-compte Fin de carrière en cas de Plan de Départ Volontaire dans le cadre du PSE.

L'accord signé par **FORCE OUVRIERE** le 4 octobre 2016 prévoit que :

E - Solde du CET

Par ailleurs, les salariés concernés par la rupture de leurs contrats de travail pour motif économique dans le cadre de la présente procédure auront la faculté de demander à solder leurs droits à CET, dans la limite des droits acquis au jour de la signature du présent accord.

Pour les salariés volontaires au départ, cette demande se fait en même temps que la candidature au départ et pour les salariés licenciés en tout état de cause avant la rupture de leurs contrats.

L'avenant qui nous est proposé à la signature ajoute donc le cas suivant, pour une durée déterminée, à l'article :

C) Autres utilisations anticipées du sous-compte « congé de fin de carrière » en temps ou en argent,

- Rupture d'un commun accord pour motif économique dans le cadre d'un plan de départ volontaire prévu dans le cadre de la procédure de licenciement pour motif économique.

Considération FORCE OUVRIERE

Lors de l'Information/Consultation sur le projet d'avenant N°3 à l'accord Compte Epargne Temps le texte a déjà reçu **un avis favorable** de la part des représentants du Comité d'Entreprise.

Le bureau du syndicat **FORCE OUVRIERE** Latécoère a pris la décision de **signer cet avenant**, qui va permettre aux personnels qui souhaitent bénéficier d'un Plan de Départ Volontaire, **d'une sortie anticipé du CET fin de carrière en temps ou en argent**.

Cette signature clos le chapitre des négociations 2016 qui a été riche en événements. **FORCE OUVRIERE** a su **faire évoluer tout le long de l'année l'édifice contractuel. Onze accords ou avenants ont été négociés**. Cette construction tient compte bien évidemment, de la situation de l'entreprise, mais nos objectifs n'ont jamais changé : **apporter des garanties aux salariés et sauvegarder l'EMPLOI**.

Lors de cette réunion la représentante de la Direction a également présenté un projet d'agenda social de 2017, il devrait se décliner comme suit :

- **Négociation Annuelle Obligatoire.**
du 02 février 2017 au 24 février 2017
 - **Négociation accord droit syndical.**
du 03 au 31 mars 2017
 - **Négociation sur le temps de travail.**
du 04 avril au 19 mai 2017
 - **Négociation sur l'égalité et la qualité de vie au travail.**
du 04 au 22 septembre 2017
-
-

Considération FORCE OUVRIERE

FORCE OUVRIERE prend acte de la mise en place de cet agenda, plus particulièrement sur le premier thème de la NAO. Nous suivons dans un premiers temps **la négociation nationale sur le barème des appointements des ingénieurs et cadres** pour l'année 2017 qui a débuté au mois de décembre et qui devrait se terminer par une dernière réunion le 20 janvier prochain.

FORCE OUVRIERE continuera à œuvrer pour **un dialogue social constructif**, nos orientations ne changeront pas et les principaux thèmes que nous défendrons seront orientés pour :

- Obtenir des AG qui permettent de compenser la perte du pouvoir d'achat et des AI qui récompensent les efforts de chacun.
 - Contribuer à **favoriser l'emploi** et non à peser sur lui.
 - Obtenir de nouvelles garanties sur **l'organisation du temps de travail**.
-
-

Syndicat Force Ouvrière Latécoère
Le 13 janvier 2017.